

Volet	Phase	Contexte initial et niveau d'enjeu	Incidences brutes			Mesures d'Évitement (E), Réduction (R) et Accompagnement (A)	Objectif de la mesure	Niveau de l'incidence résiduelle	
			Nature	Intensité	Durée				
Invertébrés	Exploitation	potentielles sont présentes (Berce du Caucase, Montbrétia, Renouée à épis nombreux, Renouée du Japon, Laurier palme, <i>Coryza sp.</i> ). <b>Enjeu faible</b>	Risque de développement des stations d'espèces végétales invasives ; Changement des cortèges végétaux au profil d'espèces adaptées à l'ombre.	Faible	Durée de l'exploitation de la centrale.	<b>R2.1f</b> : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.	Limiter les apports de polluants ; Limiter l'implantation ou la dissémination d'espèces exotiques envahissantes ; Favoriser le développement d'habitats fonctionnels pour la biodiversité.	Nul	
						<b>E3.2a</b> : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu ; <b>R2.2o</b> : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.			
Invertébrés	Travaux	Aucune espèce patrimoniale contactée ; Diversité relativement importante au regard des habitats présents. <b>Enjeu faible</b>	Destruction d'individus d'espèces communes ou à faibles enjeux ; Perte de 17.45 ha d'habitats semi-naturels (prairies essentiellement) d'alimentation, de repos ou de reproduction.	Faible	1 an	<b>E4.1a</b> : Adaptation de la période des travaux sur l'année ; <b>R2.1d</b> : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier ; <b>R1.1d / R2.1s/R3.1c</b> : Suivi écologique de chantier avec assurance de la bonne application de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction.	Éviter au maximum la dégradation des populations d'espèces.	Très faible	
						<b>E3.2a</b> : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu ;			Favoriser la recolonisation de la centrale par ces espèces.
	Exploitation								

Volet	Phase	Contexte initial et niveau d'enjeu	Incidences brutes			Mesures d'Évitement (E), Réduction (R) et Accompagnement (A)	Objectif de la mesure	Niveau de l'incidence résiduelle
			Nature	Intensité	Durée			
Herpétofaune	Travaux	Reptiles : 1 espèce recensée sur le site. <b>Enjeu faible</b> Amphibiens : 2 espèces recensées au sein de l'AEI-PN et 1 supplémentaire au sein de l'AER-PN. <b>Enjeu moyen</b>	Entretien régulier de la végétation de la centrale.			<b>R2.2o</b> : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet ; <b>R2.1q</b> : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu (ensemencement).  <b>E4.1a</b> : Adaptation de la période des travaux sur l'année ;  <b>E2-1b</b> : Limitation / positionnement adapté des emprises destravaux ;  <b>R2.1d</b> : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier ;  <b>R1.1d / R2.1s/R3.1c</b> : Suivi écologique de chantier avec assurance de la bonne application de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction ;  <b>R2.1h</b> : Mise en place de dispositif anti-franchissement ;  <b>R2.2j</b> : Réalisation de passages à petite faune au sein des clôtures.	Éviter au maximum la dégradation des populations d'espèces	Très faible
			Dérangement ou destruction d'individus de Salamandre tachetée, de Crapaud commun et d'Orvet fragile.	Faible	1 an	<b>E3.2a</b> : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu ; <b>R2.2i</b> : Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité ;	Favoriser la recolonisation de la centrale par ces espèces.	Nul
	Exploitation		Colonisation de la centrale par certaines espèces de reptiles et d'amphibiens.	Nul	Durée de l'exploitation de la centrale.			

Volet	Phase	Contexte initial et niveau d'enjeu	Incidences brutes		Mesures d'Évitement (E), Réduction (R) et Accompagnement (A)	Objectif de la mesure	Niveau de l'incidence résiduelle	
			Nature	Intensité				Durée
Avirane	Travaux	9 espèces patrimoniales nicheuses et 5 migratrices au sein de l'AEI-PN dont 3 espèces patrimoniales nicheuses et 2 migratrices au sein de l'emprise du projet.  Espèces principalement associées aux lisières et aux haies. Seuls l'Alouette des champs et le Pluvier doré sont strictement inféodés aux prairies.  <b>Enjeux faibles à élevés</b>	Dérangement d'espèces patrimoniales d'oiseaux ; Destruction d'habitats ; Destruction d'individus.	Modérée à fort	1 an	<b>R2.2o</b> : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet ; <b>R2.1q</b> : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu (ensemencement).		
						<b>E4.1a</b> : Adaptation de la période des travaux sur l'année ;  <b>E2.1b</b> : Limitation / positionnement adapté des emprises destravaux ;  <b>R1.1d / R2.1s/R3.1c</b> : Suivi écologique de chantier avec assurance de la bonne application de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction ;  <b>R3.1a</b> : Adaptation de la période des travaux sur l'année.	Éviter les incidences sur les populations d'espèces protégées en reproduction et migration.	Faible
	Exploitation	Perte de surface d'alimentation et de reproduction (Alouette des champs) ; Recolonisation de la centrale par certaines espèces communes et protégées.	Faible	Durée de l'exploitation de la centrale.	<b>E3.2a</b> : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu ; <b>R2.2o</b> : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet (fauche tardive) ; <b>R2.1q</b> : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu (ensemencement) ; <b>R2.2k</b> : Plantation de haies (1115 ml).	Favoriser la recolonisation de la centrale par ces espèces.	Très faible	
Mammifères	Travaux	6 espèces contactées. Aucune espèce patrimoniale.  <b>Enjeu faible</b>	Dérangement d'espèces communes ou à enjeu faible : perte	Faible	1 an	<b>E4.1a</b> : Adaptation de la période des travaux sur l'année ;  <b>R1.1d / R2.1s/R3.1c</b> : Suivi écologique de chantier avec assurance de la bonne	Éviter au maximum la dégradation des populations d'espèces.	Très faible

Volet	Phase	Contexte initial et niveau d'enjeu	Incidences brutes			Mesures d'Évitement (E), Réduction (R) et Accompagnement (A)	Objectif de la mesure	Niveau de l'incidence résiduelle
			Nature	Intensité	Durée			
Chiropères			temporaire d'habitats			application de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction ; <b>R2.2j</b> : Réalisation de passages à petite faune au sein des clôtures.		
	Exploitation		Recolonisation de la centrale par certaines espèces communes et protégées.	Nul	Durée de l'exploitation de la centrale.	<b>E3.2a</b> : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu ; <b>R2.2o</b> : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet.	Favoriser la recolonisation de la centrale par ces espèces.	Nul
	Travaux	6 espèces présentes. Toutes ubiquistes mais avec une préférence pour les milieux bocagers avec des lisières. <b>Enjeux moyens à élevés</b>	Perte de territoires d'alimentation (surfaces herbeuses).	Faible	1 an	<b>E4.1a</b> : Adaptation de la période des travaux sur l'année ; <b>E2.1b</b> : Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux ; <b>R1.1d / R2.1s/R3.1c</b> : Suivi écologique de chantier avec assurance de la bonne application de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction.	Éviter les incidences sur les populations d'espèces protégées	Faible
	Exploitation		Perte de territoires d'alimentation (surfaces herbeuses).	Très faible	Durée de l'exploitation de la centrale.	<b>E3.2a</b> : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu ; <b>R2.2o</b> : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet ; <b>R2.2k</b> : Plantation d'une haie.	Favoriser la recolonisation de la centrale par ces espèces	Nul

Niveau de l'incidence	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

## 7.7. SYNTHÈSE DES MESURES, DES MODALITÉS DE SUIVI ET DES COÛTS

Le tableau suivant récapitule les différents engagements que le maître d'ouvrage EDF RENOUVELABLES s'engage à mettre en œuvre ainsi que les coûts associés.

Tableau 44 : Synthèse des mesures, des modalités de suivi et des coûts

Mesure	Phase	Milieu concerné	Intitulé de la mesure	Objectif de la mesure	Coût estimé (€)	Modalités de suivi		
						Durée/fréquence	Contenu du suivi	Acteur(s)
Évitement	Travaux	Milieux naturels	E1-1a : Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats	Limiter les incidences sur les milieux naturels	Inclus dans le coût du projet	-	-	Maître d'ouvrage (EDF Renouvelables)
			E1-1b : Évitement des sites à enjeu environnementaux et paysagers majeurs du territoire	Limiter les incidences sur les milieux naturels et paysagers	-	-	-	
		Milieux naturels et paysages	E2.1a : Balisage préventif d'un habitat ou d'une espèce patrimoniale	Éviter les intrusions d'engins dans des zones à conserver	Écologie : 500 € ; Autres prestations incluses dans le coût du projet	Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : Vérification par un écologue des emplacements des balisages	Maître d'ouvrage
			E2.1b : Limitation/positionnement adapté des emprises des travaux	Empêcher toute altération des sols et éviter les pollutions	Inclus dans le coût du projet	Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : Vérification très régulière de l'existence effective et appropriée de la matérialisation et du respect des prescriptions associées.	Maître d'ouvrage
Milieux naturels et air/bruit	E3-1a : Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)	Éviter les pollutions	Inclus dans le coût du projet	Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : -Vérification de la conformité de la réalisation du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le dossier de demande ; -Vérification de l'absence de rejet par des mesures adaptées	Maître d'ouvrage		

Mesure	Phase	Milieu concerné	Intitulé de la mesure	Objectif de la mesure	Coût estimé (€ HT)	Modalités de suivi		
						Durée/ fréquence	Contenu du suivi	Acteur(s)
			E4.1a : Adaptation de la période de travaux sur l'année	Éviter les périodes sensibles pour la faune et la flore	Écologie : 250 € ou : 750 € (en fonction des périodes de réalisation des travaux); Autres prestations incluses dans le coût du projet	Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : -Vérification du respect des prescriptions, engagement ; -Tableau de suivi des périodes de travaux ou exploitation sur l'année par secteur prévisionnel et réel -Suivi des populations d'espèces ou groupes d'espèces concernées.	
	Exploitation/fonctionnement	Milieux naturels	E3.2a : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	Éviter les pollutions	Inclus dans le coût du projet	Durée de la vie de la centrale	Suivi environnemental : -Vérification de la conformité de la réalisation du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le dossier de demande ; -Vérification de l'absence de polluant par des mesures adaptées ; - Tableau de suivi des actions d'entretiens avec descriptif technique des moyens employés.	
Réduction	Travaux	Milieux naturels	R2.1h : Mise en place de dispositifs anti-franchissement	Limiter la destruction d'espèces animales	Écologie : 500 € ; Matériel : 2000 € HT ; Autres prestations incluses dans le	Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : -Suivi de l'installation par un écologue ; -Visites régulières par un coordinateur environnemental du chantier	Maître d'œuvre et écologue

Mesure	Phase	Milieu concerné	Intitulé de la mesure	Objectif de la mesure	Coût estimé (€ HT)	Modalités de suivi		
						Durée/fréquence	Contenu du suivi	Acteur(s)
					coût du projet			
		Milieux naturels et paysages	R2.1q : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu	Limiter l'érosion des sols et l'implantation d'EEE Favoriser le retour de la biodiversité		Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : -Vérification du respect des prescriptions ; -Tableau de suivi des actions réalisées par secteurs ; -Suivi de l'évolution du milieu	
			R3.1a : Adaptation de la période des travaux sur l'année		Inclus dans le coût du projet	Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : -Vérification du respect des prescriptions, engagement ; -Tableau de suivi des périodes de travaux ou exploitation sur l'année par secteur prévisionnel et réel -Suivi des populations d'espèces ou groupes d'espèces concernées.	
		Milieux naturels et air/bruit	R2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier	Gestion de toute pollution accidentelle		Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : -Vérification du respect des prescriptions ; -Tableau de suivi de la surveillance des dispositifs.	
			R2.1f : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Lutter contre l'installation et la propagation des EEE		Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : -Vérification du respect des prescriptions ; -Tableau de suivi des foyers d'implantation d'EEE et cartographie ; -Tableau de suivi des actions réalisées.	



Mesure	Phase	Milieu concerné	Intitulé de la mesure	Objectif de la mesure	Coût estimé (€ HT)	Modalités de suivi		
						Durée/ fréquence	Contenu du suivi	Acteur(s)
			R2.1r : Gestion des déchets du chantier	Limiter les risques de pollution		Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : Vérification du respect des prescriptions	
		Milieux naturels, air/bruit et paysage	R1.1a et R1.1b : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier	Matérialisation des emprises à respecter		Durée du chantier	Suivi environnemental du chantier : Vérification très régulière de l'existence effective et appropriée de la matérialisation et du respect des prescriptions associées	
		Tous compartiments	R1.1d, R2.1s et R3.1c : Suivi écologique de chantier avec assurance de la bonne application de l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction	S'assurer que les mesures prévues sont bien mises en œuvre et aider les entreprises à gérer la problématique environnementale dans la globalité	10 000 €	Durée du chantier	Comptes-rendus en continu des interventions du coordinateur de chantier et bilan en fin de chantier	
			R2.2i – Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité	Favoriser les populations d'amphibiens et de reptiles	Écologie : 500 € ; Autres prestations incluses dans le coût du projet	Durée de la vie de la centrale	Suivi environnemental : -Vérification du respect des prescriptions ; - Accompagnement par un écologue lors de l'installation des abris ou gîtes artificiels.	
		Milieux naturels	R2.2j : Réalisation de passages à petite faune au sein des clôtures	Assurer le déplacement des espèces	Inclus dans le coût du projet	Durée de la vie de la centrale	Suivi environnemental : Vérification du respect des prescriptions.	
			R2-2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	Restituer et augmenter les fonctionnalités du site pour la biodiversité	Prestations incluses dans le coût du projet	Durée de la vie de la centrale	Suivi environnemental : -Vérification du respect des prescriptions ; -Un suivi des opérations de fauche sera réalisé. Un calendrier précis sera fourni à l'entreprise en charge de l'entretien.	
	Exploitation/fonctionnement							



Mesure	Phase	Milieu concerné	Intitulé de la mesure	Objectif de la mesure	Coût estimé (€ HT)	Modalités de suivi		
						Durée/fréquence	Contenu du suivi	Acteur(s)
		Milieux naturels et paysages	R2.2k : Plantation d'une haie	Restituer et augmenter les fonctionnalités du site pour les espèces mobiles	Écologie : 500 € ; Coût des végétaux : 7 000 € ; Autres prestations incluses dans le coût du projet	Durée de la vie de centrale	- Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes) ; - Suivi des plantations pendant 2 ans et remplacement des sujets si besoin.	
Accompagnement	Exploitation/fonctionnement	Milieux naturels	A4.1b : Suivi des populations animales concernées par le projet et des espèces végétales exotiques envahissantes	S'assurer de l'efficacité des mesures proposées sur les populations d'espèces	2000 €/an	Tous les 3 ans les premières années après la mise en service de la centrale puis tous les 5 ans.	Suivi environnemental : Rapport de synthèse des suivis menés	Écologue

## 8. INCIDENCES CUMULÉES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

### 8.2. LISTE DES PROJETS CONNUS À CONSIDÉRER DANS L'ANALYSE DES INCIDENCES CUMULÉES

#### 8.1. LISTE DES PROJETS CONNUS

Conformément à l'article R.122-6 du code de l'environnement, l'objectif de ce chapitre est d'analyser les « effets cumulés du projet avec d'autres projets connus ».

Depuis 2015, seuls des avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ont été émis pour des projets compris au sein de l'AEI-PN. Les éventuels avis du ministère et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) pour d'autres projets ont également été recherchés. Les différents projets soumis à enquête publique en 2021 (finistere.gouv.fr – consulté le 25/05/2021) ont été recherchés.

Aucun projet de parc photovoltaïque ou éolien ne se trouve au sein de l'AEI-PN + 10 km).

Tableau 45 : Projets connus ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale depuis 2015 au sein de l'AEI-PN

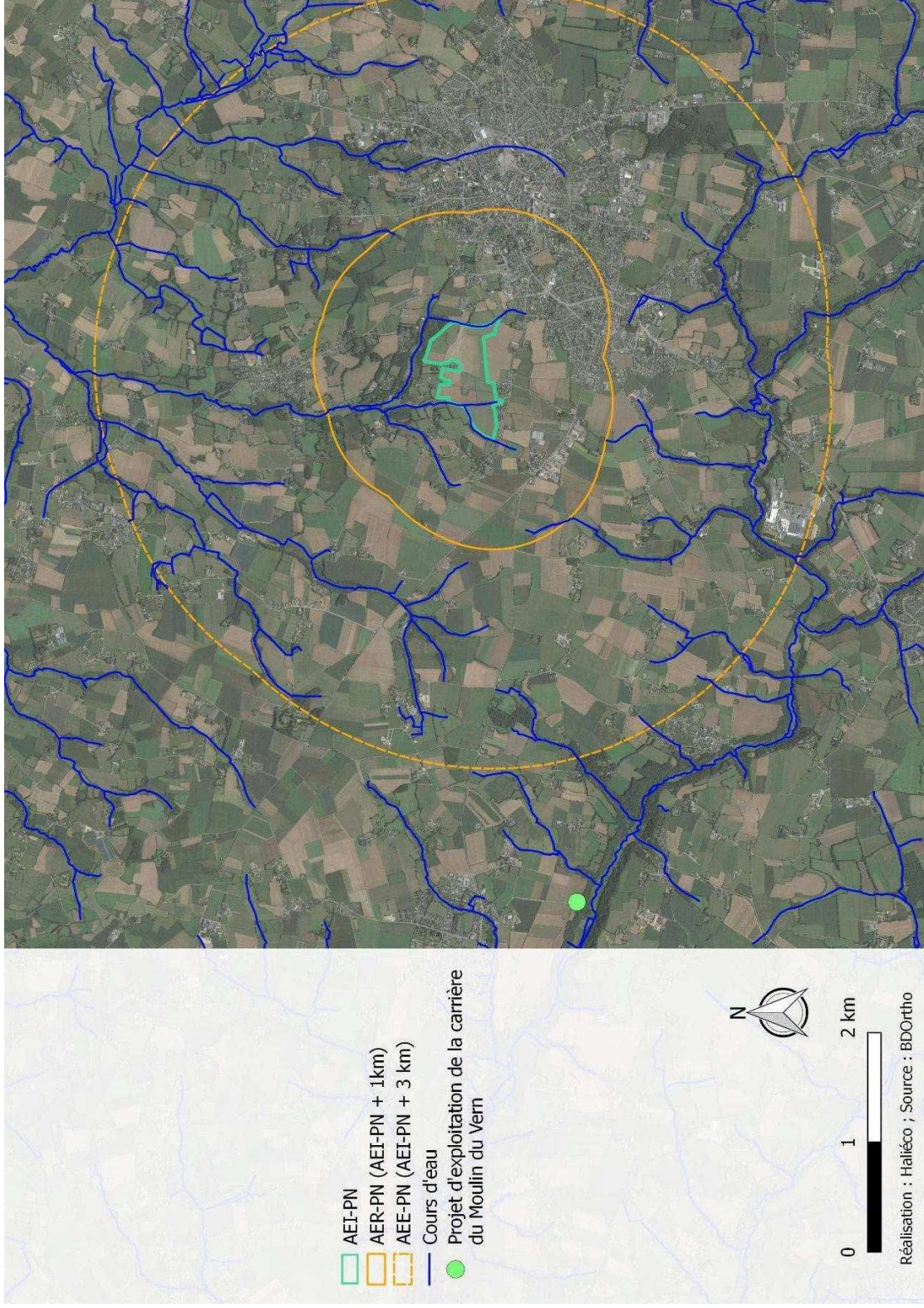
Projet	Commune	Année
Réaménagement d'itinéraire de la RD 770 - loi sur l'eau - Conseil général du Finistère	Ploudaniel -	2015
Extension d'un élevage avicole - EARL de Perros	Saint-Frégant	2017
Projet d'exploitation de la carrière du Moulin du Vern	Kernilis	2020
Exploitation d'un ensemble industriel - Sté Even lait Industrie	Ploudaniel	2016
Extension d'un élevage porcin - SCEA de Kerscao	Kernilis	2015
Extension de la zone activités économiques de Sant-Alar et de Saint-Éloi	Ploudaniel -	2018
	Plouédern	

Parmi l'ensemble des projets énumérés ci-dessus, seul le projet de renouvellement d'exploitation de la carrière du Moulin du Vern va faire l'objet d'une analyse des incidences cumulées en raison de sa proximité (environ 4 km de l'AEI-PN – Cf. Carte 48) et de l'exploitation de milieux naturels. Les autres projets correspondent globalement à des extensions de secteurs d'ores et déjà artificialisés, avec des enjeux faibles et un éloignement relativement important de l'AEI-PN.

### 8.3. ANALYSE DES INCIDENCES CUMULÉES

L'actuelle carrière et le projet d'extension occupent un haut de versant du cours d'eau de l'Aber Wrac'h. L'emprise est attenante à un corridor écologique identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et à une zone humide. Les enjeux biologiques de cette carrière portent sur la protection qualitative et quantitative des eaux superficielles ou souterraines, ainsi que la préservation de la biodiversité environnant le site. D'après l'avis n°2020AP39 du 6/08/2020 de la MRAe Bretagne, une pression d'inventaire trop faible a été mise en place sur certains taxons à l'image des chiroptères pour lesquels 1 seule espèce a été contactée. Les impacts potentiels de ce projet concernent principalement les chiroptères et l'avifaune (Verdier d'Europe). Une destruction de 60 ml d'une haie favorable à l'avifaune dont le Verdier d'Europe est notamment envisagée. La MRAe préconise d'ailleurs la mise en place d'une mesure pour compenser cette destruction. Le projet de centrale photovoltaïque concerné par la présente étude à des incidences résiduelles faibles à très faibles et se trouve sur un bassin versant différent. Au regard de ces éléments, aucun effet cumulé n'est à prévoir sur la biodiversité et les milieux naturels.





Carte 48 : Projet à considérer dans l'analyse des effets cumulés

## 9. LES DOSSIERS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, DES INCIDENCES ET/OU DEMANDE D'AUTORISATION

### 9.1. ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000+

L'aire d'étude se trouve positionnée à proximité de 5 périmètres Natura 2000. Les zonages Natura 2000 sont issus de la transposition et l'application des Directives Européennes Habitats et Oiseaux. Un des objectifs est de constituer un réseau de sites naturels protégés à l'échelle européenne permettant de préserver les espèces et les habitats rares, menacés et/ou remarquables à l'échelle Européenne.

Le réseau Natura 2000 comprend :

- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour le maintien des habitats naturels et d'espèces de faune et de flore sauvages figurant aux Annexes I et II de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite Directive « Habitats » ;
- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'Annexe I de la directive 74/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979, dite Directive « Oiseaux ».

Les sites Natura 2000 présents à proximité de l'aire d'étude sont liés aux milieux côtiers, marins, boisés et plus globalement humides (dont une tourbière).

L'article R.414-23 du Code de l'Environnement stipule que : "le dossier comprend dans tous les cas :

*"Une présentation simplifiée [...] du projet, [...] accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; un exposé sommaire des*

*raisons pour lesquelles [...] le projet [...] est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du [...] projet [...], de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000 [...]."*

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés ;

*"Le dossier comprend également une analyse des effets [...], que le [...] projet [...] peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés [...] sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.*

*S'il résulte de l'analyse que le [...] projet [...] peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.*

*Lorsque, malgré les mesures [...] des effets significatifs dommageables subsistent [...], le dossier d'évaluation expose, en outre :*

- [...] les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue [...]
- La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables [...]. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000 [...];
- L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées, pour les documents de planification, par l'autorité chargée de leur approbation, [...]."

Les sites Natura 2000 les plus proches, compris dans un rayon 10 km autour de l'AEI-IPN, se trouvent en partie nord, ouest et sud-est de la zone d'emprise du projet. Il s'agit des sites de :



- la Baie de Goulven (ZPS) - FR5312003, située à 6,6 km de l'aire d'analyse ;
  - l'Anse de Goulven, dunes de Keremma (ZSC) - FR5300016, située à 6,6 km de l'aire d'analyse ;
  - les Abers - Côtes des légendes (ZSC) - FR5300017, situés à 6,8 km de l'aire d'analyse ;
  - la Tourbière de Lann Gazel (ZSC) - FR5300067, située à 7,5 km de l'aire d'analyse ;
  - Guisseny (ZSC) - FR5300043, situé à 8,4 km de l'aire d'analyse.
- L'ensemble de ces périmètres sont cartographiés en Carte 3 (§ 1.3).

### **Baie de Goulven (ZPS) - FR5312003**

Extrait de l'INPN

Qualité et importance :

La baie de Goulven s'étend depuis la pointe de Beg ar Scaf à l'ouest jusqu'à Porz Guen à l'est et comprend la grève de Goulven et l'anse de Kernic.

Il s'agit d'une vaste baie très plate, essentiellement sablo-vaseuse, avec quelques îlots rocheux. Des prés-salés encerclent la vasière entre Trégueller et Penn ar Chleuz, puis dans le fond de l'anse de Kernic. La plage et la dune de Ker Emma relient les deux estuaires.

Cette zone humide est l'une des plus vastes du nord Finistère et elle accueille durant les périodes de migration et durant l'hiver des effectifs très importants de limicoles et de canards.

Dans le fond de l'anse de Goulven, se trouve un étang à marée bordé d'une roselière au-delà de laquelle s'étend une vaste mégaphorbiaie et des prairies humides. Ce complexe sert de halte migratoire au phragmite aquatique durant le passage postnuptial.

Représentativité de la baie de Goulven pour l'avifaune

La Baie de Goulven est plus particulièrement représentative pour les espèces suivantes (période de référence : hiver 2004) :

- "40,7%" de l'effectif de pluvier doré hivernant dans les sites littoraux en France et arrive en première position pour l'hivernage de cette espèce en ce qui concerne les sites faisant l'objet de dénombrements réguliers. Il faut cependant nuancer ce pourcentage car une large part des oiseaux qui passent l'hiver dans notre pays stationnent dans de vastes openfields de prairies artificielles et ne sont pas recensés,

- 9,3% de l'effectif de barge rousse hivernant en France et arrive en quatrième position des plus importants sites français pour l'hivernage de cette espèce,
- 6,2% de l'effectif de chevalier arlequin hivernant en France,
- 4,6% de l'effectif de bécasseau sanderling hivernant en France,
- 3,9% de l'effectif de grand gravelot hivernant en France.

Au total, la baie de Goulven a une valeur d'importance nationale pour l'hivernage de dix espèces de limicoles.

Il s'agit également d'une zone régulière de halte migratoire pour le phragmite aquatique. Quelques individus de spatule blanche passent l'hiver sur le site qui héberge également des oiseaux durant les périodes de migration.

**Tableau 46 : Composition de la Zone de Protection Spéciale – site de la Baie de Goulven**  
(source : fiche du standard INPN)

Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	70 %
Habitats marins et côtiers (en général)	21%
Marais salants, Prés-salés, Steppes salées	4 %
Dunes, Plages de sables, Machair	2 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	1 %
Galet, Falaises maritimes, Ilots	1 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %

**Tableau 47 : Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux – site de la Baie de Goulven**  
 (source : fiche du standard INPN)

Oiseaux référencés dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux	Précisions du statut	Observation sur la zone d'étude
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avosepta</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Barge rousse ( <i>Limosa lapponica</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Bernache nonnette ( <i>Branita leucopsis</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Chevalier combattant ( <i>Calidris pugnax</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Cygne chanteur ( <i>Cygnus cygnus</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Échasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> )	Migratrice (reproduction)	/
Faucon émerillon ( <i>Falco columbarius</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Gravelot à collier interrompu ( <i>Charadrius alexandrinus</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Grèbe esclavon ( <i>Podiceps auritus</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Guillemot de Troïl ( <i>Uria aalge</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Mouette mélanocéphale ( <i>Ichthyæetus melanocephalus</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Mouette pygmée ( <i>Hydrocolobus minutus</i> )	Migratrice (hivernage)	/

Phragmites aquatique ( <i>Acrocephalus paludicola</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Plongeon arctique ( <i>Gavia arctica</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Plongeon catmarin ( <i>Gavia stellata</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Plongeon imbrin ( <i>Gavia immer</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Spatule blanche ( <i>Platalea leucorodia</i> )	Migratrice (hivernage)	/
Sterne caugek ( <i>Sterna sandvicensis</i> )	Migratrice (hivernage)	/

**Anse de Goulven, dunes de Keremma (ZSC) - FR5300016**

## Extrait de l'INPN

## Qualité et importance :

Principal massif dunaire de la côte du nord Finistère, au fond d'une baie sablo-vaseuse. Parmi les principaux habitats d'intérêt communautaire, on note :

Les dépressions intradunales subissant alternativement des arrivées d'eau douce et d'eau saumâtre accueillent des habitats d'intérêt exceptionnel de par leur richesse et leur diversité (bas-marais alcalins (2193), et dépressions à *Salix arenaria*), parfois imbriqués, formant des mosaïques d'une grande richesse floristique.

En arrière des dunes mobiles embryonnaires, on trouve trois types prioritaires de pelouse dunaire, dont les dunes grises à chaméphytes bas, habitat prioritaire.

Les prés-salés atlantiques sont représentés en contact avec des groupements d'annuelles à salicornes.

*Liparis loeselii*, espèce d'intérêt communautaire, est une orchidée pionnière des dépressions humides des systèmes arrière-dunaires (présente en Bretagne dans le Léon (Finistère) et au sud-ouest du Morbihan), présente ici sous la variété ovata (connue au Pays de Galles et sur deux sites armoricains).

La baie de Goulven constitue un site majeur d'importance internationale pour la migration (hivernage, haltes migratoires) de la Barge rousse (espèce de l'annexe I

de la directive 79/409/CEE "Oiseaux", le Bécasseau sanderling, le Chevalier gambette, le Tournepierre à collier, le Grand Gravelot, le Pluvier argenté.

**Tableau 48 : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE – site de l'Anse de Goulven, dunes de Keremma (source : fiche du standard INPN)**

Espèces référencées dans l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE	Précisions du statut
<b>Mammifères</b>	
Phoque gris ( <i>Halichoerus grypus</i> )	Concentration (migratrice)
Phoque veau-marin ( <i>Phoca vitulina</i> )	Concentration (migratrice)
<b>Invertébrés</b>	
Ecaille chinée ( <i>Euplagia quadripunctaria</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
<b>Plantes</b>	
Liparis de Loesel ( <i>Liparis loeselii</i> )	Espèce résidente (sédentaire)

**Tableau 49 : Habitats d'intérêt communautaire de la Zone de Conservation Spéciale – site de l'Anse de Goulven, dunes de Keremma (source : fiche du standard INPN)**

Habitats d'intérêt communautaire	Code	Présence sur le site d'analyse
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	/
Récifs	1170	/
Végétation annuelle des lasses de mer	1210	/
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230	/
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	/
Prés à <i>Spartina</i> ( <i>Spartinion maritimae</i> )	1320	/
Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i> )	1330	/
Dunes mobiles embryonnaires	2110	/
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	/
<b>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</b>	2130	/
Dépressions humides intradunaires	2190	/

En gras : forme prioritaire de l'habitat

## **Abers - Côtes des légendes (ZSC) - FR5300017**

Extrait de l'INPN

Qualité et importance (non exhaustif) :

Ce secteur du Léon peut être rattaché à la grande zone Iroise en termes de fonctionnement écologique (mammifères marins, courantomologie, présence du front thermique de Ouessant en période estivale, importance de la superficie de roches photiques et des champs d'algues...). A ce titre, une cohérence de gestion sera à rechercher.

Cette côte, extrêmement découpée, est organisée autour de deux abers comportant des prés salés disséminés en petites unités et débouchant sur un littoral frangé de deux massifs dunaires (Lampaul/St Pabu, Landéda).

Les prés salés atlantiques, habitat d'intérêt communautaire et s'inscrivant dans un contexte estuarien encaissé et à coteaux boisés, sont à nouveau représentés dans ce périmètre élargi. Il en est de même pour les dunes fixées.

L'embouchure des abers présente une dynamique d'interface intéressante en tant que petits estuaires à grande zone intertidale fortement salés et peu turbides : les fonds, constitués de sables grossiers, sont à prendre en considération dans une dynamique de reconquête suite au naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978 (Gentil F., comm. pers.).

Les habitats d'estrans et à faible couverture d'eau marine permanente sableux et rocheux ainsi que les îlots sont d'un grand intérêt biologique de par la présence de peuplements algaux importants, d'herbiers de Zostères et de bancs de maërl.

En effet, les herbiers de Zostères, phanérogames marines ou plantes supérieures, jouent un rôle d'habitat très original pour de nombreuses algues et des invertébrés qui n'occupent généralement pas les substrats meubles. Ils abritent ainsi une forte diversité biologique, et jouent un rôle fonctionnel essentiel en tant que zones de reproduction, de nurseries et de nourrissage pour de nombreuses espèces. L'état de conservation de ces zones à Zostères est jugé comme étant très favorable.

Les bancs de maërl sont caractérisés par des peuplements d'autant plus diversifiés que le substrat est hétérogène. Ce sont des niches écologiques pour les invertébrés vivant au voisinage du fond (épifaune) et ceux qui sont enfouis dans la vase ou le sable (endofaune). De plus, le caractère solide et la faible profondeur où se trouvent les bancs de maërl permettent le développement d'une flore riche et diversifiée.



**Tableau 50 : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE – site Abers – côtes des légendes (source : fiche du standard INPN)**

Directives	Précisions du statut
<b>Directive 92/43/CEE</b>	
<b>Espèces référencées dans l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE</b>	
<b>Mammifères</b>	
Grand dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> )	Concentration (migratrice)
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Marsouin commun ( <i>Phocoena phocoena</i> )	Concentration (migratrice)
Phoque gris ( <i>Halichoerus grypus</i> )	Concentration (migratrice)
Phoque veau-marin ( <i>Phoca vitulina</i> )	Concentration (migratrice)
<b>Chiroptères</b>	
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
<b>Poissons</b>	
Saumon de l'Atlantique ( <i>Salmo salar</i> )	Reproduction (migratrice)
<b>Invertébrés</b>	
Ecaille chinée ( <i>Euplegia quadripunctaria</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Agriion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
<b>Plantes</b>	
Liparis de Loesel ( <i>Liparis loeselii</i> )	Espèce résidente (sédentaire)

Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i> )	1330	/
Dunes mobiles embryonnaires	2110	/
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	/
<b>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</b>	2130	/
Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> ( <i>Salicion arenariae</i> )	2170	/
Dépressions humides intradunaires	2190	/
Landes sèches européennes	4030	/
<b>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins</b>	6430	oui
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	/
Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	9120	/
Hétraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	/

En gras : forme prioritaire de l'habitat

**Tableau 51 : Habitats d'intérêt communautaire de la Zone de Conservation Spéciale – site Abers – côtes des légendes (source : fiche du standard INPN)**

Habitats d'intérêt communautaire	Code	Présence sur le site d'analyse
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	/
Estuaires	1130	/
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	/
<b>Lagunes côtières</b>	1150	/
Grandes criques et baies peu profondes	1160	/
Récifs	1170	/
Végétation annuelle des lasses de mer	1210	/
Végétation vivace des rivages de galets	1220	/
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230	/
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	/

### Tourbière de Lann Gazel (ZSC) - FR5300067

Extrait de l'INPN

Qualité et importance :

Plus importante zone humide de l'intérieur du Léon abritant un ensemble complexe de landes tourbeuses à mésophiles (en partie sous pinède claire), de groupements de bas-marais acides et de prairies humides à facies variés.

Le site comporte en particulier des landes humides tourbeuses à sphaignes (habitat d'intérêt communautaire, prioritaire) avec présence de la sphaigne de la Pylate en limite ouest de son aire de répartition nationale (limitée à la Bretagne occidentale). 83 espèces d'oiseaux ont été recensées dont le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) nicheur, 6 espèces d'amphibiens. L'inventaire des invertébrés est en cours. La présence du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est avérée (papillon protégé en France et d'intérêt communautaire).

**Tableau 53 : Habitats d'intérêt communautaire de la Zone de Conservation Spéciale – site de la Tourbière de Lann Gazel (source : fiche du standard INPN)**

Habitats d'intérêt communautaire	Code	Présence sur le site d'analyse
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isaetgalea Nannjuncetea</i>	3130	/
<b>Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></b>	4020	/
Landes sèches européennes	4030	/
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410	/
<b>Tourbières hautes actives</b>	7110	/
Tourbières de transition et tremblantes	7140	/
Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i> )	9120	/

En gras : forme prioritaire de l'habitat

**Tableau 52 : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE – site de la Tourbière de Lann Gazel (source : fiche du standard INPN)**

Espèces référencées dans l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE	Précisions du statut
<b>Mammifères</b>	
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
<b>Chiroptères</b>	
Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
<b>Invertébrés</b>	
Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Escargot de Quimper ( <i>Elona quimperiana</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
<b>Plantes</b>	
Sphaigne de Pylate ( <i>Sphagnum pyraesii</i> )	Espèce résidente (sédentaire)

### Guisseny (ZSC) - FR5300043

#### Extrait de l'INPN

#### Qualité et importance :

Les habitats dunaires (habitats d'intérêt communautaire) sont particulièrement bien représentés, avec en particulier, en arrière de la dune mobile embryonnaire, deux types prioritaires de pelouses sur dune fixée : la dune grise septentrionale du *Galio-Koelerion albensensis*, et la dune grise à chaméphytes bas.

Un bas-marais alcalin accueille également une flore remarquable en arrière des dunes. Les dépressions intradunales, soumises alternativement aux influences de la nappe dulcicole et des remontées d'eau saumâtre à salée, abritent des pelouses pionnières au sein desquelles se développe une espèce d'intérêt communautaire : le *Liparis de Loesel*, sous sa variété ovata connue uniquement au Pays de Galles et sur deux sites armoricains.

L'anse de Curmic joue un rôle important en tant que site d'hivernage et de halte migratoire, notamment pour les anatidés en cas de vague de froid.

La découverte récente (1996) d'une population (reproduction certaine) d'Agriion de Mercure (espèce d'intérêt communautaire) constitue un élément important de biodiversité, indicateur de la qualité du milieu (unique station connue de la Bretagne Nord).

**Tableau 54 : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE – site de Guisseny**  
(source : fiche du standard INPN)

Espèces référencées dans l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE	Précisions du statut
<b>Invertébrés</b>	
Damier de la Succise ( <i>Euphydrya aurinia</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
Agriion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	Espèce résidente (sédentaire)
<b>Plantes</b>	
<i>Liparis de Loesel</i> ( <i>Liparis loeselii</i> )	Espèce résidente (sédentaire)

**Tableau 55 : Habitats d'intérêt communautaire de la Zone de Conservation Spéciale – site Guisseny (source : fiche du standard INPN)**

Habitats d'intérêt communautaire	Code	Présence sur le site d'analyse
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	/
Estuaires	1130	/
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	/
<b>Lagunes côtières</b>	1150	/
Grandes criques et baies peu profondes	1160	/
Récifs	1170	/
Végétation annuelle des lasses de mer	1210	/
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230	/
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	/
Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i> )	1330	/
Dunes mobiles embryonnaires	2110	/
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	/
<b>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</b>	2130	/
Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> ( <i>Salicion arenariae</i> )	2170	/
Dépressions humides intradunaires	2190	/
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410	/
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	6430	oui
<b>Tourbières hautes actives</b>	7110	/
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	/

En gras : forme prioritaire de l'habitat

### Analyse du projet d'unité de parc photovoltaïque sur les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce animale ou végétale présente à l'intérieur des zonages Natura 2000, n'a été observée au sein de l'AEI-PN.

Les connexions avec les sites Natura 2000 évalués sont assez faibles au regard de l'éloignement des sites et des habitats constituant de potentiels corridors. La présence d'espèces fortement mobiles n'est pas impossible, mais probablement marginale ou accidentelle et par conséquent non significative.

### Analyse du projet d'unité de parc photovoltaïque sur les habitats d'intérêt communautaire

Les inventaires réalisés ont permis de mettre en évidence la présence d'un habitat d'intérêt communautaire au sein de l'AEI-PN, la mégaphorbiaie nitrophile (Code habitat : 6430-B). Cet habitat est également présent au sein de 2 sites Natura 2000 au nord-ouest de l'AEI-PN (Abers - Côtes des légendes (ZSC) - FR5300017 et Guisseny (ZSC) - FR5300043). En raison de la distance et des faibles connexions écologiques entre l'AEI-PN et ces sites Natura 2000, nous pouvons considérer qu'il n'y a pas d'incidences possibles de projet. De plus, le design du projet exclut cet habitat afin d'éviter tout impact sur celui-ci.

### Synthèse de l'évaluation des incidences au titre du réseau Natura 2000

En définitive, la présente analyse permet de considérer qu'il n'y a pas d'incidences significatives du projet de centrale photovoltaïque sur les sites Natura 2000 évalués et notamment ceux bénéficiant de connexions par le réseau hydrographique (Abers - Côtes des légendes (ZSC) - FR5300017 et Guisseny (ZSC) - FR5300043). En effet, les éventuelles complémentarités entre AEI-PN et sites Natura 2000 concernent uniquement la mégaphorbiaie d'intérêt communautaire. Cependant, les mesures d'évitement sur cet habitat permettront d'éviter tout impact potentiel.

Selon les termes de l'article R.414-21 du Code de l'Environnement, le contenu de ce volet "évaluation Natura 2000" se limitera à cet exposé, dès lors que l'analyse permet de conclure effectivement à l'absence d'incidences significatives.

## 9.2. ÉVALUATION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION ESPÈCES PROTÉGÉES

Au regard des impacts résiduels nulles à faibles sur les espèces patrimoniales et protégées (Cf. tableau ci-dessous), il n'est pas nécessaire d'établir une demande de dérogation exceptionnelle pour la destruction d'espèces protégées.

**Tableau 56 : Synthèse des incidences résiduelles pour les espèces protégées et patrimoniales**

Groupes d'espèces	Espèce	Période de présence	Espèce patrimoniale	Espèce protégée	Surfaces d'habitats favorables détruits (ha)	Commentaire(s)	Incidences brutes phase travaux		Incidences brutes phase exploitation		Incidences résiduelles phase travaux		Incidences résiduelles phase exploitation		
							Nature(s)	Intensité	Nature(s)	Intensité	Effets des mesures proposées	Intensité	Effets des mesures proposées	Intensité	
<b>Amphibiens</b>	Salamandre tachetée	R	X	X	0		Destruction d'individus et dérangement	Faible	Colonisation de la centrale par certaines espèces d'amphibiens.	Nul	Evitement des dérangements et destructions (adaptation du calendrier des travaux) ; Réduction des intrusions potentielles (mise en défens des habitats)	Intensité	Augmentation des fonctionnalités et de l'attractivité des milieux	Intensité	
	Crapaud commun	R	X	X	0		Destruction d'individus et dérangement	Faible	Colonisation de la centrale par certaines espèces de reptiles.	Nul		Très faible		Nul	
<b>Reptiles</b>	Orvet fragile	Période d'activité	-	X	0,03		Destruction d'individus et dérangement	Faible							
	Alouette des champs	N, M, H	X	-			Destruction d'individus, d'habitats de reproduction, de gagnage et de repos, dérangement	Fort	Perte de surfaces d'alimentation et de reproduction (Alouette des champs); Recolonisation de la centrale par certaines espèces patrimoniales		Evitement des dérangements et destructions (adaptation du calendrier des travaux) ; Réduction des intrusions potentielles		Augmentation des fonctionnalités et de l'attractivité des milieux	Très faible	
<b>Avifaune</b>	Busard Saint-Martin	H	-	-	11,6 8	Les prairies sont utilisées uniquement partiellement et/ou ponctuellement par ces espèces, et les surfaces impactées sont donc à relativiser									
	Goéland argenté	H	-	X				Destruction d'habitats de gagnage et dérangement	Faible						
	Mouette rieuse	H	-	X											
	Pluvier doré	M, H	X	X											
Aigrette garzette	H	-	X	11,7 1		Destruction d'habitats de	Faible								